



Le numéro **Fase Établissement** de l'Athénée Royal de Waremme est **2415**.

Le numéro **Fase Implantation** de l'Athénée Royal de Waremme est **4857**.

## Découverte de l'ARW

4 vidéos sont disponibles sur le site

1. L'ARW vu du ciel
2. L'ARW, le plaisir d'apprendre au service de l'excellence
3. Visite virtuelle de l'ARW
4. Présentation des options de 1<sup>ère</sup> année

Informations complémentaires

1. Aides à la réussite et au bien-être à l'ARW
2. Aux parents des élèves de 1<sup>ère</sup> année
3. Le latin... à quoi ça sert ?
4. L'immersion en détails

Pour plus tard

1. Pour les futur(e)s élèves de 3<sup>ème</sup> année
2. Pour les futur(e)s élèves de 5<sup>ème</sup> année

## VISIOCONFÉRENCES

Suite aux consignes de notre PO, notre matinée d'information ne peut malheureusement pas se tenir en présentiel.

Néanmoins, la direction organisera **des visio-conférences** afin de présenter de manière générale notre école. Les dates sont les suivantes :

- **jeudi 3 février à 9h30 et à 18h30**
- **mardi 8 février à 14h et 18h**

Nous vous invitons à vous y **inscrire par mail** à l'adresse suivante [visio@arwaremme.be](mailto:visio@arwaremme.be) en spécifiant le moment choisi afin de recevoir le lien d'accès.

**Lundi 14 février 2022** de 15h45 à 19h

## **NOCTURNE INSCRIPTION → Entrée Rue Gustave Renier**

Nous vous accueillerons ce **lundi 14 février de 15h45 à 19 heures**  
pour inscrire votre enfant ; vous aurez soin

- de venir masqués, maximum 2 adultes et votre enfant,
- de vous munir :
  - du formulaire unique (FUI) délivré par l'école fondamentale, veillez à le compléter de manière lisible recto/verso : volet : personne responsable et vos priorités sans oublier de le signer,
  - de la carte d'identité de l'enfant ou une composition de ménage,
  - d'un bic.

### • **Du 14 février au 11 mars 2022 inclus**

**Phase d'enregistrement des inscriptions en 1<sup>re</sup> année commune du secondaire.** Pendant ces trois semaines, la chronologie des dépôts des formulaires d'inscription dans les établissements secondaires n'a pas d'importance. Seules les demandes introduites pendant cette période font, là où c'est nécessaire, l'objet d'un classement.

L'horaire de réception de ces documents est le suivant :

- ✓ les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h,
- ✓ le mercredi de 8h30 à 12h,
- ✓ ou sur rendez-vous.

Remarque : cette année, le congé de détente s'intercale au sein de la période d'inscription.

### • **Du 12 mars au 24 avril 2022 inclus**

**Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée.**

### • **Du 14 mars au 25 mars inclus**

Les établissements secondaires attribuent, en recourant au classement si nécessaire, les places qu'il leur revient d'attribuer (80 % des places dans les établissements complets et 102 % dans les autres).

Ils transmettent à la CIRI leur registre d'inscription et le résultat de leur classement et en informent les parents.

Les établissements complets communiquent sans délai à la CIRI les volets confidentiels des formulaires uniques d'inscription reçus sous format papier.

### • **1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril**

La CIRI procède à son classement.

Les parents peuvent confirmer ou renoncer à tout ou partie de leurs demandes.

### • **Le 25 avril 2022**

**Reprise des inscriptions**, l'ordre chronologique reprend ses droits.